



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture  
et du Développement rural

REÇU le 21 JAN 2021

Réf.:

Dossier suivi par : Eric PETIT  
tél : 247-72512

**Fédération Saint-Hubert des chasseurs du  
Grand-Duché de Luxembourg ASBL**

**Monsieur Georges JACOBS  
Président**

**15, rue de l'Ecole  
L-9167 Mertzig**

Luxembourg, le 21 janvier 2021

**Objet: Prolongation de l'octroi des primes dans le cadre des mesures de prévention contre la peste porcine africaine**

Monsieur le Président,

Par la présente je vous informe de la prolongation de l'octroi des primes pour sangliers :

- abattus dans une zone blanche et dont le poids de la carcasse est supérieur à 30 kg (100 €)
- abattus dont le poids de la carcasse est inférieur ou égal à 30 kg (50 €)

L'octroi des primes est prolongé jusqu'au 15 octobre 2021 inclus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Ministre de l'Agriculture,  
de la Viticulture  
et du Développement rural,

  
Romain SCHNEIDER

Copie à : M. Félix Wildschutz, Directeur de l'Administration des services vétérinaires  
M. Laurent Schley, Directeur adjoint de l'Administration de la nature et des forêts